REPUBLIQUE FRANCAISE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Arrêté
portant composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des inspecteurs de santé publique vétérinaire

Le ministre de l'agriculture et de l'alimentation,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 82-451 du 28 mai 1982 modifié, relatif aux commissions administratives paritaires ;

Vu le décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 5 avril 2018 instituant la commission administrative paritaire compétente à l'égard du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire;

Vu le procès-verbal de proclamation des résultats du 11 décembre 2018 pour le renouvellement de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Arrête :

Article 1er

La composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des inspecteurs de santé publique vétérinaire est fixée ainsi qu'il suit :

A - Représentants de l'administration

Titulaires

- Madame Sophie Delaporte, secrétaire générale, présidente ;
- Monsieur Jean-Pascal Fayolle, chef du service des ressources humaines ;
- Monsieur Jean-Luc Angot, chef du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;
- Monsieur Loïc Evain, directeur général adjoint de l'alimentation ;
- Madame Marie José Lafont, inspectrice générale en charge de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Christian Salabert, inspecteur général en charge de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Madame Claudine Lebon, déléguée à la mobilité et aux carrières ;

Suppléants

- Madame Laurence Venet-Lopez, adjointe au chef du service des ressources humaines ;
- Madame Noémie Le Quellenec, sous-directrice de la gestion des carrières et de la rémunération ;
- Monsieur Benjamin Genton, sous-directeur du pilotage des ressources et des actions transversales ;
- Madame Isabelle Paysant, cheffe du bureau du pilotage du programme "sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation",
- Monsieur Martial Pineau, chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi ;
- Madame Laurence Delva, inspectrice générale en charge de l'appui aux personnes et aux structures ;
- Monsieur Pierre Scandola, adjoint au chef du bureau de gestion des personnels de catégorie A et sous statuts d'emploi.

B - Représentants des organisations syndicales

Titulaires

Inspecteurs généraux de classe exceptionnelle

- Monsieur Norbert Lucas (SNISPV).

Inspecteurs généraux de classe normale

- Monsieur Olivier Lapôtre (SNISPV) ;
- Monsieur Benoît Assemat (SNISPV).

Inspecteurs en chef

- Madame Elodie Marti-Bizien (SNISPV) ;
- Madame Françoise Côme-Chereau (SNISPV).

Inspecteurs

- Madame Olivia Dupeyroux (SNISPV) ;
- Monsieur Marius Tidjani (SNISPV).

Suppléants

Inspecteurs généraux de classe exceptionnelle

- Monsieur Yves Geffroy (SNISPV).

Inspecteurs généraux de classe normale

- Madame Claire Laugier (SNISPV) ;
- Monsieur Pierre Abadie (SNISPV).

Inspecteurs en chef

- Madame Sylvie Pupulin (SNISPV) ;
- Madame Marie-Agnès Amos (SNISPV).

Inspecteurs

- Monsieur François Jacquet (SNISPV) ;
- Madame Gaëlle Corcy (SNISPV).

Article 2

L'arrêté du 30 avril 2019 fixant la composition de la commission administrative paritaire compétente à l'égard des inspecteurs de santé publique vétérinaire est abrogé.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au Bulletin Officiel du ministère de l'agriculture et de l'alimentation.

Fait le, 03 JUIN 2019

Pour le ministre et par délégation,

L'adjoint à la sous directrice de la gestion
des carrières et de la rémunération

Emmanuel BOUYER